

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GRENET.

Date de convocation : 06/10/2026

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Argimiro LOPEZ, Séverine BÉRAUD-JOUSSOUY, Arnaud SERRE, Jany LOPEZ, Claudine FAURE, Thibaut TASSOU, Andrée CHERON, Pascal DUC, Anne RABANY, Cédric MARQUET, Carole GRABAREK, Julien PEYRE, Bénédicte LAFFAY, Philippe BARRIERE, Hélène LANORE, Élise BORDES, Laurent DESBOULLEZ.

ABSENTS-EXCUSES : Claire MOSNIER (pouvoir donné à Jany LOPEZ), Vincent LABETOULE (pouvoir donné à Hélène LANORE, Laurent HUC (pouvoir donné à Sébastien DONADIEU).

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	20
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de présents ou représentés :	23

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2026
- Informations quant aux décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
- Droit de préemption urbain propriété consorts Védrine
- Questions diverses

DELIBERATION 2026-62 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN PROPRIETE CONSORTS VEDRINE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- reconnaît l'intérêt public communal, justifié par les éléments indiqués supra, que revêt l'acquisition de la parcelle BV 27,
- autorise Monsieur le maire à mener les démarches nécessaires, en lien avec Clermont Auvergne Métropole et l'Établissement Public Foncier Auvergne, en vue de l'exercice du droit de préemption.

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le 14/10/2026.

Le Maire,

Éric GRENET

